



LES SAVOIR-FAIRE EN MÉCANIQUE HORLOGÈRE ET MÉCANIQUE D'ART

DANS L'ARC JURASSIEN FRANCO-SUISSE
INSCRITS SUR LA LISTE REPRÉSENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL
IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ

Les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art permettent de réaliser des objets mécaniques destinés à mesurer et indiquer le temps ou, pour les automates, les oiseaux chanteurs et les boîtes à musique, à être mis en mouvement voire en musique. Leur fabrication conjugue compétences théoriques et pratiques spécialisées dans le domaine de la mécanique et de la micromécanique.

Ces savoir-faire de haut niveau, aussi bien techniques qu'artistiques, sont en grande partie concentrés dans l'Arc jurassien franco-suisse. Du Grand Besançon à Neuchâtel en passant par le Haut-Doubs, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, et de Genève à Schaffhouse en passant par la Vallée de Joux, Sainte-Croix, Bienne et Soleure, l'Arc jurassien est parsemé de « pôles d'intelligence horlogère ». Les savoir-faire spécifiques à la mécanique d'art sont, quant à eux, concentrés en majeure partie à Sainte-Croix.

Des générations de mécaniciens, d'horlogers et d'artistes y ont laissé leurs **empreintes tant culturelles qu'architecturales**. Leur transmission depuis la fin du XVI^e siècle se fait principalement de pair à pair et dans le cadre de formations. Ils sont **sans cesse recréés et améliorés** par leurs détenteurs, alliant habilement **tradition et innovation**.

Les valeurs socio-culturelles inhérentes à ces savoir-faire, telles que la **haute précision, la ponctualité, la persévérance et le travail bien fait**, apparaissent comme un **fondement de l'identité régionale** de l'Arc jurassien et sont mondialement reconnues.

> **C'est pourquoi la Suisse et la France ont présenté, au nom des détenteurs de ces savoir-faire, une candidature commune au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Celle-ci a été préparée par les praticiens, sous le pilotage conjoint de l'Office fédéral de la culture, le Pays horloger et le Grand Besançon. Le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a décidé le 16 décembre 2020 d'inscrire l'élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.**

Le saviez-vous ?

Automatiers et horlogers partagent le souci de la précision et la passion pour la perfection artistique et technique. Ils ont en commun un même socle de connaissances et de compétences.



Un maître horloger fabriquant une pièce sur son tour horloger pour un objet à restaurer

Qui sont les détenteurs des savoir-faire ?

Dans l'horlogerie, on dénombre environ **cinquante compétences différentes**, qui peuvent être regroupées en trois catégories : les praticiens de la fabrication en horlogerie, les concepteurs et les décorateurs. À celles-ci s'ajoutent de nombreuses compétences propres aux métiers d'automatier et de fabricant de boîtes à musique.

Ces acteurs sont les premiers détenteurs des savoir-faire. Les **centres de formation, les lieux de recherche, les musées, bibliothèques et centres de documentation** jouent également un rôle majeur dans la préservation et la transmission des connaissances et des gestes.



Dans l'Arc jurassien franco-suisse

L'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité représente une reconnaissance mondiale de **l'apport des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art à la diversité culturelle et la créativité humaine**, telles que l'entend la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO de 2003.

Au-delà de la fierté collective qu'elle apporte à l'ensemble des détenteurs des savoir-faire, une telle reconnaissance représente aussi **un formidable encouragement à poursuivre et développer les mesures en soutien à l'activité, à sa transmission, à sa mise en valeur et sa promotion sur le territoire, en lien avec les organismes compétents impliqués dans sa sauvegarde.**



Un automatier effectue le réglage du mécanisme sur un androïde, automate reproduisant des gestes humains comme écrire et dessiner. Il s'anime grâce à un système exclusivement mécanique composé notamment de cames, engrenages, leviers et ressorts.

17

établissements de formation, d'enseignement supérieur et de recherche

23

musées spécialisés contribuent à la sensibilisation des publics aux spécificités de ces savoir-faire

De nombreuses et réjouissantes perspectives de valorisation découlent de l'inscription. Elles ont été élaborées par les détenteurs des savoir-faire présents dans l'Arc jurassien. Cette large participation témoigne de la synergie horlogère transfrontalière.

2003

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO

2005

Ratification de la Convention par la France

2008

Ratification de la Convention par la Suisse

2012

La Confédération suisse inscrit les savoir-faire en mécanique horlogère et en mécanique d'art sur la Liste des traditions vivantes

2018

La France inscrit les savoir-faire en mécanique horlogère à l'Inventaire du patrimoine ethnologique et immatériel

25 mars 2019

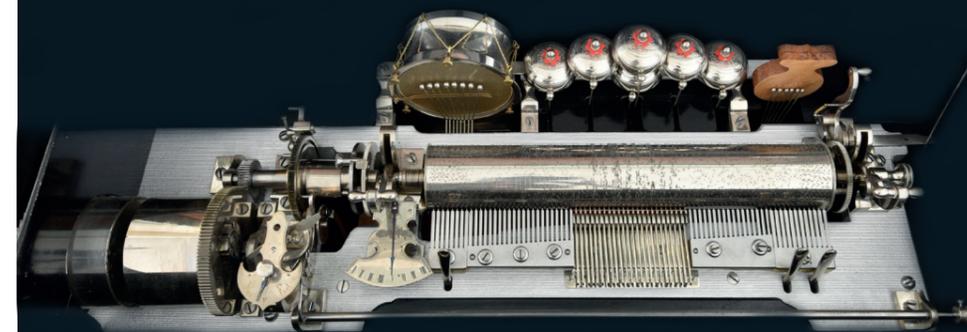
Le dossier de candidature est déposé à l'UNESCO

16 décembre 2020

Décision du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel d'inscrire l'élément sur la Liste représentative

Les détenteurs des savoir-faire suisses et français élaborent ensemble la candidature au patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Paroles d'acteurs



Il existe autant de savoir-faire qu'il y a d'artisans horlogers. La richesse inestimable de l'artisanat horloger est de pouvoir multiplier les savoir-faire et de les mettre en commun avec d'autres. J'ai la chance de recevoir des enseignements sur les savoir-faire d'autrefois par des grands maîtres et, à mon tour, je souhaite pouvoir les transmettre.

Maximin CHAPUIS, horloger rhabilleur, technicien en micromécaniques et microtechniques

À l'heure de la mondialisation, rappeler qu'un savoir-faire, propre à un lieu, est le garant d'une histoire passée comme d'un avenir à construire, me semble très important.

Luc MONNET, horloger et prototypiste, Meilleur Ouvrier de France

C'est un savoir-faire aussi bien intellectuel que manuel. C'est l'intelligence de la main avant tout : l'horloger cherche en permanence des solutions pour faire fonctionner des objets et mécanismes uniques.

Jean-Loup CARON, président de l'Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne (AFAHA)

L'inscription au patrimoine culturel immatériel de l'humanité permettra de promouvoir et de pérenniser les savoir-faire dans le domaine de la mécanique de précision, où la valeur ajoutée vient essentiellement de la maîtrise des techniques par des femmes et des hommes passionnés.

Guy FLAUDER, proviseur du Lycée Jules Haag

En créant ou en restaurant un automate, on invente ou réinvente, on redécouvre les modes de faire des anciens. On a l'impression de toucher la lune et c'est un peu ce qu'on recherche dans ces métiers.

François JUNOD, automatier-sculpteur

L'horlogerie mécanique est un art et le travail patient de l'horloger lui donne vie. Je dis souvent à mes élèves : « On gagne du temps en prenant son temps ».

Thierry DUCRET, professeur d'horlogerie au Lycée Edgar Faure, Meilleur Ouvrier de France

Dans l'Arc jurassien, les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art font rêver depuis plusieurs siècles. Il s'agit de protéger, par respect, l'avenir d'une jeunesse « en quête » et les anciens qui ont su construire l'identité d'un territoire.

Philippe LEBRU, designer horloger

L'horlogerie et ses branches connexes ont depuis le XVI^e siècle une implication directe sur la vie sociale, économique et culturelle de l'Arc jurassien. À ce jour comme par le passé, le développement des techniques, l'innovation et la recherche continuent à influencer d'autres domaines, comme à marquer les mentalités : ponctualité, exigence et défis posés à la dextérité et à l'inventivité... que rappellent subtilement une expression orale ou les cloches appelant les ouvriers d'une cité au travail.

Estelle FALLET, conservateur en chef, musée d'art et d'histoire de Genève

Mise en œuvre progressive des mesures de sauvegarde, majoritairement transfrontalières

Le patrimoine culturel immatériel de l'humanité, c'est quoi ?

On entend par patrimoine culturel immatériel **les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire que des personnes, seules ou en tant que communauté, reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel**. Ce patrimoine culturel immatériel est transmis de génération en génération. Il est en permanence recréé par les communautés en fonction des conditions propres à leur époque, des ressources disponibles. Il leur procure un sentiment d'identité.

Le patrimoine culturel immatériel témoigne ainsi de la créativité humaine et de la diversité culturelle dans le monde.

> Pour favoriser sa reconnaissance et sa sauvegarde, mais aussi pour renforcer le rapprochement, l'échange et la compréhension entre les êtres humains, l'UNESCO a adopté en 2003 la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Tous les ans, le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel procède notamment, avec l'appui d'experts internationaux, à la **mise à jour de la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité sur la base des candidatures soumises par les États parties**. Celle-ci vise à en assurer une **meilleure visibilité des pratiques et expressions culturelles du patrimoine immatériel** et à faire prendre davantage conscience que son importance **transcende les frontières**.

Pour être inscrit sur cette liste, **un élément du patrimoine culturel immatériel doit être proposé avec la participation la plus large possible** de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé. Il est en outre attendu que des mesures de sauvegarde et de promotion de la pratique ou de l'expression culturelle du patrimoine immatériel soient élaborées.

Celles-ci peuvent concerner la documentation, l'éducation, la sensibilisation et la recherche scientifique, sans exclure les moyens non formels de transmission des savoir-faire, tels que les échanges de pair à pair. Au préalable, l'élément doit être inscrit à un inventaire national du patrimoine culturel immatériel.

Le saviez-vous ?

Une « simple » montre mécanique est composée de plus de 100 pièces.

La conception, la fabrication et l'assemblage de celles-ci peuvent prendre 500 à 1 000 heures !

Plus d'informations

Grand Besançon Métropole

Marieke Steenbergen

marieke.steenbergen@grandbesancon.fr

PETR du Pays horloger

Yannick Nancy

yannick.nancy@pays-horloger.com

Office fédéral de la culture

Julien Vuilleumier

julien.vuilleumier@bak.admin.ch

